



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 6 MARS 2025 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D1 - Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 28 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 18

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjointes ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Michel LAPORTERIE, Sabrina THIBAUD, Arthur AUGER, Micheline JULIEN, Pierre-Michel MARCH formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 7

Fabien BLANCHET à Cyril CHAPPET ; Médéric DIRAISON à Matthieu GUIHO ; Pascale GARDETTE à Anne DELAUNAY ; Jean MOUTARDE à Marylène JAUNEAU ; Natacha MICHEL à Catherine BAUBRI ; Julien SARRAZIN à Philippe BARRIERE ; Gaëlle TANGUY à Myriam DEBARGE

Absents excusés : 2

Henoch CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX

Absents : 2

Houria LADJAL ; Patrick BRISSET

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Anne DELAUNAY

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

D1 - Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Rapporteur : Mme la Maire

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et aux délibérations du Conseil municipal du 28 mai 2020 et du 28 septembre 2023 portant délégation à Mme la Maire pour la durée de son mandat, je vous rends compte des décisions que j'ai prises depuis la séance du Conseil municipal du 30 janvier 2025.

Décision N° 4 du 3 février 2025 : Conclusion d'un bail professionnel avec le GRETA POITOU-CHARENTES, à compter du 10 février 2025, pour l'occupation des locaux d'une superficie de 108 m² situés 6 Avenue Pasteur à Saint-Jean-d'Angély. Le bail est consenti pour une durée de 6 ans moyennant un loyer annuel de 675 € à compter du 1^{er} mars 2025. Pour le loyer du mois de février 2025, celui-ci est de 435 €. Le loyer n'est pas assujéti à la TVA. En sus du loyer, le preneur s'acquittera d'une somme de 175 € par mois, à compter du mois de mars 2025, pour l'accès à la fibre dédiée.

Madame la Maire signale une erreur matérielle sur cette décision. Il est en effet indiqué « loyer annuel » au lieu de « loyer mensuel ». Une nouvelle décision sera prise le 7 mars 2025 pour corriger cette erreur matérielle.

Décision N° 5 du 3 février 2025 : Conclusion d'un avenant au bail professionnel, signé avec ENVOL FORMATION pour des locaux situés 6 Avenue Pasteur à Saint-Jean-d'Angély, à compter du 1^{er} février 2025. Le bail initial était consenti pour une surface louée de 290,50 m² moyennant un loyer mensuel de 1 590,60 €. A compter du 1^{er} février 2025, la surface louée par ENVOL FORMATION sera de 152 m² dont 116 m² soumis à loyer, soit un loyer de 725 € par mois. Les autres termes du contrat restent inchangés.

Décision N° 6 du 14 février 2025 : Dans le cadre de la valorisation des déchets, vente à la SAS RFN RECYCLAGE - 17400 FONTENET, de déchets ferreux pour un montant de 246,10 €.

Décision N° 7 du 14 février 2025 : Dans le cadre de l'enrichissement des collections de la médiathèque municipale, acceptation des dons suivants :

- l'œuvre « Ne me libère pas, je m'en charge » (portrait sur toile sur disque jaune 33 tours), réalisée en hommage à Noël Santon par l'artiste plasticienne sculpteur Agbée (Catherine Akpo) en décembre 2024 ;
- un Kamishibaï et trois histoires associées, donnés le 6 février 2025 par l'association Lions Club dans le cadre de ses actions en faveur de l'accès à la lecture et de la lutte contre l'illettrisme.

Décision N° 8 du 24 février 2025 : Maison de Santé Pluridisciplinaire - Avenant N° 1 au bail professionnel conclu le 13 décembre 2024 avec le Dr Laurence DE NADAI - Augmentation du loyer de base de 75 € (hors actualisation 2025) à compter du 1^{er} mars 2025 suite aux travaux de modernisation des équipements liés à la téléphonie et à la fibre. Les autres articles du bail demeurent inchangés.

Décision N° 9 du 24 février 2025 : Maison de Santé Pluridisciplinaire - Avenant N° 1 au bail professionnel conclu le 13 décembre 2024 avec le Dr Vincent JEDAT - Augmentation du loyer de base de 75 € (hors actualisation 2025) à compter du 1^{er} mars 2025 suite aux travaux de modernisation des équipements liés à la téléphonie et à la fibre. Les autres articles du bail demeurent inchangés.

Décision N° 10 du 24 février 2025 : Maison de Santé Pluridisciplinaire - Avenant N° 1 au bail professionnel conclu le 13 décembre 2024 avec le Dr Jean-Luc JOURDAIN - Augmentation du loyer de base de 75 € (hors actualisation 2025) à compter du 1^{er} mars 2025 suite aux travaux de modernisation des équipements liés à la téléphonie et à la fibre. Les autres articles du bail demeurent inchangés.

Décision N° 11 du 24 février 2025 : Maison de Santé Pluridisciplinaire - Avenant N° 1 au bail professionnel conclu le 13 décembre 2024 avec le Dr Jean-Claude PLASSERAUD-DESGRANGES - Augmentation du loyer de base de 75 € (hors actualisation 2025) à compter du 1^{er} mars 2025 suite aux travaux de modernisation des équipements liés à la téléphonie et à la fibre. Les autres articles du bail demeurent inchangés.

Décision N° 12 du 24 février 2025 : Maison de Santé Pluridisciplinaire - Avenant N° 1 au bail professionnel conclu le 13 décembre 2024 avec le Hervé BOCCARD - Augmentation du loyer de base de 75 € (hors actualisation 2025) à compter du 1^{er} mars 2025 suite aux travaux de modernisation des équipements liés à la téléphonie et à la fibre. Les autres articles du bail demeurent inchangés.

Décision N° 13 du 25 février 2025 : Conclusion d'un bail avec le professionnel de santé Mme Amandine SECQ, qualifié en Médecin Généraliste, inscrit au Tableau départemental de l'Ordre de « médecins spécialistes de pathologie cardio-vasculaire » de Charente-Maritime sous le numéro RPPS (répertoire partagé des professionnels de santé) : 10100964906, pour l'occupation d'un bureau d'environ 20 m² au sein de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de la Source à compter du 1^{er} juillet 2025 jusqu'au 30 juin 2031. Le bail est conclu pour une période de six ans et il est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de 575 €, l'indice de base des loyers des activités tertiaires (ILAT) à retenir pour la révision étant celui du 3^{ème} trimestre 2024 : 137,12.

Marché de travaux :

Objet du marché : Aménagement de trottoirs et accessibilité de l'espace public -
Programme 2025 (Accord cadre à bons de commande)

- . Date du marché : 17/02/2025
- . Montant du marché : 89 000 € HT
- . Attributaire : SEC TP - 17770 SAINT HILAIRE DE VILLEFRANCHE

Le Conseil municipal a pris acte des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal du 30 janvier 2025.

L'erreur matérielle signalée précédemment sur la décision N° 4 est bien prise en compte et sera corrigée par une nouvelle décision dès le 7 mars 2025.



**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.